

Article 21 du Règlement

Puisque la société Chrysler dispose à l'heure actuelle de capitaux d'investissement considérables, son nouveau projet devant vraisemblablement lui coûter 350 millions de dollars, j'invite cette société à respecter l'engagement qu'elle a pris au moment où elle a obtenu des garanties de prêt du gouvernement du Canada. Elle a en effet promis de remettre en service son usine de moteurs à Windsor, ce qui contribuerait à créer au Canada plusieurs milliers d'emploi dans le secteur de la fabrication de pièces. Le précédent gouvernement n'a pas obligé la société Chrysler à tenir son engagement. Je prie le gouvernement actuel de l'obliger à le tenir.

Si la société Chrysler a de l'argent pour la Corée, elle devrait en avoir également pour remplir la promesse qu'elle a faite au Canada.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE L'HYGIÈNE ANIMALE

LE PROGRAMME PARRAINÉ PAR LES VÉTÉRINAIRES

M. A. H. Harry Brightwell (Perth): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour signaler à la Chambre la célébration de la première Semaine nationale de l'hygiène animale au Canada, à compter du 28 avril. Il s'agit d'un programme d'information publique parrainé par l'Association canadienne des vétérinaires, dont le président est aujourd'hui présent à la tribune des visiteurs. Cette Semaine a été instituée afin d'amener les Canadiens à prendre davantage conscience du rôle important que jouent les animaux dans la société et de promouvoir l'amélioration de l'hygiène animale.

Les animaux jouent en effet plusieurs rôles importants au Canada aujourd'hui: comme source d'aliments, dans les loisirs et les spectacles, dans bien des progrès de la science et de la médecine, et comme facteurs de santé physique et mentale des humains grâce aux liens d'attachement entre animaux et humains.

Partout au Canada, les vétérinaires distribueront des dépliants spéciaux sur la santé animale, des macarons, des affiches et des albums à colorier. Ils inviteront le public à visiter les cliniques vétérinaires et prononceront des conférences publiques. Les techniciens vétérinaires lanceront un projet de visites d'animaux familiers dans les foyers pour personnes âgées.

Tout comme nous croyons que les membres de notre société ont droit à un logement, à une alimentation, à une hygiène et à des soins médicaux convenables, les vétérinaires, dont moi-même, croient que les animaux ont droit à rien de moins. C'est un objectif louable que de mieux faire connaître les progrès de la science animale, de la médecine vétérinaire et de la psychologie des rapports entre les humains et les animaux. J'invite la Chambre à s'unir à moi pour appuyer cette excellente initiative de l'Association canadienne des vétérinaires.

• (1410)

LA CHARTE DES DROITS

L'ABOLITION DE LA LOI SUR LE DIMANCHE

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, prendre un jour de repos hebdomadaire fait partie des us et coutumes des Canadiens. Il s'agit plutôt d'un droit social que d'un droit religieux. C'est le droit d'être libéré de son travail pendant un jour; d'être libre de faire ce qui nous plaît: aller à la pêche, faire la grasse matinée, regarder les matchs opposant les Canadiens aux Nordiques, même aller à l'église, en somme passer la journée comme on l'entend, dans la chaleur du foyer ou au milieu des amis. Voilà que ce droit et cette liberté sont maintenant menacés par la Charte des droits dont l'objectif est précisément de protéger nos droits et nos libertés. Il appartient donc au Parlement d'examiner ce qu'il peut faire pour conserver la tradition du jour de repos.

Il n'y a qu'une minorité de travailleurs canadiens qui sont protégés par des conventions collectives. Pour la grande majorité, cette protection ne peut que venir du Parlement. Ce dernier peut voter des lois qui, sans brimer les droits de la minorité, peuvent préserver ceux de la majorité. La loi ne devrait pas menacer le droit de quiconque à travailler le dimanche si c'est son bon plaisir, mais elle devrait protéger le droit de tous ceux qui souhaitent le contraire, soit faire une pause le dimanche afin d'être en meilleure forme le lundi.

* * *

[Français]

L'ÉCONOMIE

LA CONTRIBUTION DES PARCS NATIONAUX

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, le développement de nos parcs nationaux est de première importance parce que les parcs contribuent de façon significative à l'économie canadienne.

[Traduction]

Les visiteurs des parcs dépensent 90 p. 100 de leur argent dans les secteurs des transports, du commerce de détail, de la restauration et du logement. Chaque dollar dépensé par un visiteur produit \$3.73, et chaque dollar dépensé par Parcs Canada augmente la production totale de biens et services de \$3.10. Pour chaque dollar dépensé, Parcs Canada produit, directement et par l'intermédiaire des dépenses des visiteurs, \$1.98 de revenus d'emploi. De même, pour chaque dollar dépensé par Parcs Canada ou les visiteurs, 98c. sont récupérés, à un moment ou à un autre, par les divers niveaux de gouvernement.

[Français]

Il est donc temps, monsieur le Président, que la ministre réalise que, au lieu de couper les budgets des parcs nationaux, elle devrait plutôt favoriser l'expansion de cette grande richesse naturelle.